

ADB DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siège social : 42 Rue de Torcy 75018 PARIS

RCS PARIS 890 011 745

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 juillet,
A 15 heures 30,
Au siège social,

Le soussigné **Aston AGNANI**, Associé unique de la société ADB DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée, au capital de 100 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, au 105 Rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 – Siège social

*Le siège social de la société demeure fixé au **105 Rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

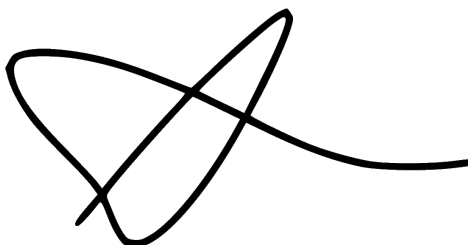
TROISIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Aston AGNANI

Associé unique et Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.